



# TRAIL DRÔME

en Baronnies

## RÉGLEMENT

### **REGLEMENT – version du 25 juillet 2025**

#### **1 – Accueil**

Aucune inscription sur place. Tous les documents doivent être fournis et déposés sur le site Nikrome. Le retrait des dossards se fera sur la place des Platanes de Buis les Baronnies, en cas de mauvais temps le retrait pourra se faire à la salle JJ Coupon. Le retrait se fera selon les jours et horaires indiqués sur le site et le Facebook du Trail Drôme, il n'y aura aucune dérogation.

3 parcours possibles :

Au milieu des oliviers / 10km et 390m D+,  
Autour du Linceuil / 21km et 900m D+,  
Sur les traces des Barons / 42km et 2000m D+  
Montbrun – Buis / 33km et 1400m D+

#### **2 – Matériel obligatoire**

##### **TRAIL COURT – TRAIL LONG**

- Couverture de survie (obligatoire)
- Réserve d'eau (et/ou boisson énergétique) minimum 1 litre (obligatoire)
- Gels et/ou barres (conseillé)
- Téléphone portable (très conseillé)

*Note : en fonction des bulletins météorologiques et/ou pour tout autre paramètre extérieur, le directeur de course peut modifier et renforcer le matériel obligatoire*

L'utilisation des bâtons télescopiques est tolérée par le règlement de la course, mais doivent impérativement être repliés au départ. Le concurrent pourra les régler et s'en servir à partir de la fin du tronçon goudronné

#### **Pénalités**

- Mise hors course : Assistance illégale en dehors des zones autorisées -non respect d'une consigne d'un membre de l'organisation (signaleurs, commissaire etc..)

► 10 mn :

- par matériel manquant sur le TRAIL LONG
- abandon de détritus sur le parcours

► 5 mn :

- par matériel manquant sur le TRAIL COURT

Le matériel obligatoire peut être contrôlé de manière arbitraire avant, pendant ou après la course, par le juge arbitre.

### **3 – Certificats médicaux – Licences - PPS**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-Running ou d'un Pass-Running délivrés par la FFA.

- Titulaires d'un PPS (Parcours Prévention Santé) disponible à <https://pps.athle.fr>

Le PPS est une attestation à la pratique sportive que vous obtenez en ligne, sans passer chez le médecin, après avoir répondu à un questionnaire. Il remplace le certificat médical et n'est valable que 3 mois donc attention à la date de demande.

### **4 - Départs et arrivées des courses**

Tous les départs se feront sur la place des arcades, ainsi que les arrivées. Sauf Montbrun – Buis dont le départ se fera à Montbrun-les-Bains. Navette à prévoir (soit perso, soit inscription en sus auprès de l'organisation)

### **5 - Les ravitaillements**

Pas de ravitaillement sur le 10km. 1 ravitaillement pour le 21km , 3 ravitaillements pour le 42 km, 1 ravitaillement pour le 33km

Un ravitaillement d'arrivée

Merci de respecter la nature, ne jetez pas vos déchets, emballages... Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements.

### **6 - Assurances**

Sur le 42 km : **assistance possible à Buis (sur la digue : fin 1<sup>ère</sup> boucle, début seconde)**

Toute assistance en dehors de ces zones entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète.

Les concurrents se doivent secours. Par contre l'assistance (eau, aliments, vêtements) est interdite entre coureurs. Seul un concurrent en détresse doit

être assisté. Il sera alors hors classement si le médecin de l'organisation l'autorise à terminer le parcours.

## 7 – Inscriptions - Tarifs

Catégories autorisées

10 km de cadets à Master (cadets = 2009 à 2010 : moins de 15km effort selon RTS FFA)

21 km 33km et 41 km : de Espoir à Master

Sur <https://nikrome.com/inscriptions.php>

### Aucune inscription sur place

Pièce d'identité à présenter au retrait des dossards.

Retrait des dossards sur place Le samedi 11 Avril de 14h00 jusqu'à 18h00

Le dimanche 12 Avril à partir de 6h30 et jusqu'à 15mn avant le départ des courses

Épingles non fournies

La cession de dossards entre concurrents est formellement interdite. Cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

L'organisation engagerait alors systématiquement des poursuites à l'encontre de la personne ayant cédé son dossard à un tiers.

10km : 10€

21 km : 20€ (non licenciés FFA)

18€ (licenciés FFA)

42 km : 40€ (non licenciés FFA)

38€ (licenciés FFA)

33km itinérant : 35€ (non licenciés FFA)

33€ (licenciés FFA)

**Attention ! hors coût de navette. 15€**

Kids trail : gratuit

## 9- Abandons

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

## **10 - Droits à l'image**

Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

## **11 - Contrôle Anti-dopage**

En cas de contrôle antidopage, celui-ci sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

## **12 - Respect de la vie privée**

Les concurrents acceptent que leurs noms figurent au palmarès.

Néanmoins, les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFA et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL. Ils doivent pour cela en informer par écrit l'organisateur et la FFA 3 jours avant l'épreuve.

Les concurrents acceptent que les certificats médicaux et copies de licences soient conservés par l'organisateur.

## **13 - Assurance**

RC organisateur : l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile.

Nous rappelons aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de type Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du Code du Sport).

Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit). Licenciés et participants d'une manifestation sportive sont considérés comme des tiers entre eux.

## **14 - Remboursements et pénalités financières**

En cas de désistement ou d'annulation

15-1 : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage).

15-2 : Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)

### **Demandes de remboursement**

Les demandes de remboursements seront acceptées jusqu'au 15 mars 2026

A partir du 16 mars 2026, en cas d'annulation de votre participation, le remboursement de votre inscription sera de 50% jusqu'au Jeudi 9 avril minuit.

## **15 –Soins**

Des kinés seront présents afin de procéder à des massages de récupération suivant la demande.

Un médecin et des équipes de secouristes sont présents pour médicaliser l'épreuve.

### **17 –Sanitaires- Douches :**

Des douches sont accessibles au camping municipal et au stade de foot Des sanitaires sont accessibles Place des Quinconces.

### **18 –Podiums**

Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, les résultats sont consultables en ligne dès l'arrivée des coureurs sur le site Nikrome.

Ils pourront donc vérifier dès leur arrivée via leur smartphone, leur résultat via le qr-code qui sera affiché sur le dossard et à l'arrivée.

Les résultats seront en ligne dès le dimanche soir sur le site traILDROME.fr et résultats FFA : <https://bases.athle.fr>.

Le protocole de remise des prix sur le 21km 33km et le 42km sera limité aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et aux premiers de chaque catégorie  
La remise des prix se fera dès que les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes d'une course seront arrivés.

Récompenses sur le 10km : 3 premiers hommes et 3 premières Femmes.